

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Natrii phosphas

N° d'article 06648800

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

P310 si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

No. CAS	10101-89-0		
No. EINECS	600-151-8		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Corr. 1		H314
	Eye Dam. 1		H318

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Si nécessaire, ventilation du dispositif ou apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

Protéger les secouristes

Secouristes : ne pas pratiquer un bouche-à-bouche direct

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Nausées, Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques. explosif

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. écarter personnes sans défense. Formation de dépôts glissants en présence d'eau. Porter équipement de protection. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage *****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter équipement de protection. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines. Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Protection respiratoire - Note

Masque complet; filtre combiné AXBEK (EN 14387)

Protection des mains

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration \geq 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu et antistatique

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** poudre cristalline**Couleur** blanc**Point de fusion**

Valeur 73 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 100 °C

inflammabilité

N'est disponible

Point d'éclair

Valeur °C

Remarque Non applicable

température de décomposition

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

Valeur	73		°C
valeur pH			
Valeur	12		
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
température	20	°C	
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.62		g/cm ³
température	20	°C	
Remarque	Relative Density according specification		
Caractéristiques des particules			
Remarque	N'est disponible		

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment au contact de: Eau, Corrode l'aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes phosphoriques (p.ex. P205), hydroxyde de sodium (NaOH)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

Espèces	rat		
DL50	7400		mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

évaluation fortement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves

sensibilisation

Remarque N'est disponible

Toxicité pour la reproduction

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

Remarque
SourcePas des preuves disponibles sur l'action cancérogène.
IARC**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

Remarque

N'est disponible

Danger par aspiration

Aucun données connues.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

CL 50	748	mg/l
Durée d'exposition	96	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

Date de révision: 28.03.2024

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 28.03.24

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	3262	3262	3262
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.	CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1 Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1C Corrosion cutanée, Catégorie 1C

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Nom commercial: Natrii phosphas

Numéro de la matière: 066488

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 28.03.2024

Date d'impression 28.03.24

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.